

---

## **REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS DEPARTEMENTALE FEMININE 2 (DF2)**

---

### **ARTICLE 1**

Le Comité du Val de Marne organise un championnat « Départementale Féminine 2 » (DF2).

Ce championnat est qualificatif pour le championnat « Pré Régionale Féminine » (PRF).

### **ARTICLE 2 : Associations sportives qualifiées pour la saison 2025/2026**

L'équipe reléguée du championnat PRF 2024/2025, les 3 équipes qui évoluaient en championnat DF2 2024/2025 et les 5 équipes nouvellement créées en 2025/2026 soit 9 associations sportives.

### **ARTICLE 3 : Système de l'épreuve**

Championnat en rencontres aller-retour :

**Toutes les rencontres « aller » doivent être jouées à la fin des rencontres « aller », il en est de même pour les rencontres « retour » sauf accord de la Commission Sportive Départementale (cas des parcours importants en Coupe de France de certaines équipes).**

### **ARTICLE 4 : Montées et descentes**

<b>MONTEES</b>	<p>Les associations sportives classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> au ranking à l'issue du championnat accéderont à la PRF la saison suivante.</p> <p>Dans l'éventualité où une association sportive refuserait l'accésion (ou ne pourrait pas y accéder), l'association sportive suivante dans l'ordre du classement au ranking sera proposée. Au-delà, ou en cas de refus, le ranking établi en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe qui sera retenue en PRF.</p> <p>Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.</p>
<b>DESCENTES</b>	Sans objet

## ARTICLE 5 : Rencontre

HORAIRE OFFICIEL	Dimanche 15H30 Dérogation possible Vendredi 20H00-21H00 Samedi 17H30-21H00 Dimanche 09H00-18H00
TEMPS DE JEU	4x10' ; Intervalle entre 2 périodes 2' ; Mi-Temps 10' Prolongation 5'
BALLON	Taille 6
FEUILLE DE MARQUE	E-Marque V2 obligatoire
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB. Ligne à 3 Pts 6,75M. Ligne pleine
BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.
DESIGNATION	Sur demande écrite à la Répartition. Indemnisation par le club demandeur.

## ARTICLE 6 : Licences Autorisées

Type de Licence	0C	1C-1CAST	2C-2CAST	0CT	0CAST	JH-OH
Nombre Maximum	10	3*	3*	3*	3*	10

\*Les licences 1C, 2C, 0CT, CAST, 2CAST, 0CAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser 3.

## ARTICLE 7 : Obligations

OBLIGATIONS SPORTIVES	1 équipe séniors féminine ou 1 équipe U18F et 1 autre équipe jeune féminine (U18F à U13F) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie.
STATUT DE L'ENTRAINEUR	Sans objet
CHARTE DE L'ARBITRAGE	Sans objet

## **ADAPTATIONS REGLEMENTAIRES**

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

### **1) Définition du ratio**

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de rencontres théoriques}} \times \frac{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}}{\text{Nombre de rencontres comptabilisées}}$$

Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait ...).

Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

### **2) Classement**

Le classement, pour la saison 2025/2026 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisés.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale sera appliquée.

ANNEXE :

### **PRINCIPES DES CHAMPIONNATS SENIORS 2025/2026**

**Classement final au ranking ou au pourcentage si la situation sanitaire l'exige.**

### **DF2 2 MONTEES**

NOMBRE TOTAL DE RENCONTRES PAR CLUB 16

2 MONTEES EN DF2